



Bulletin de préconisation n°13 du 19 août 2020

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06,11, 26, 83), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Mouche de l'olive

Les captures sur la majorité des secteurs sont stables ou ont tendance à augmenter avec une pression toujours soutenue des populations. **ATTENTION : les conditions climatiques vont devenir de plus en plus favorable à l'activité des mouches dans les vergers.** Selon votre stratégie de protection contre la mouche :

- **Barrière minérale : vous devez renouveler votre protection rapidement.**
- **Insecticide : surveillez les populations de mouches dans votre verger et envisagez de positionner un traitement dès que les populations augmentent dans les pièges.**



Dalmaticose

Risque élevé : La dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles. Comme cette maladie est fortement corrélée à la présence de piqûre de mouche, vous **devez protéger votre récolte contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive.**



Les maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Un inoculum de ces maladies est certainement présent dans les vergers fortement touchés sur la période 2019 - 2020. Selon votre situation, **un traitement préventif à base de cuivre (Sulfate de cuivre ou oxyde cuivreux) doit être programmé dans les prochaines semaines pour limiter le risque de contamination** dès que les conditions seront favorables.



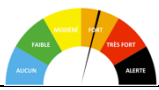
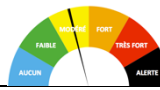


MOUCHE

Observations

D'après les BSV du 19 août 2020, les relevés du réseau de piégeage indiquent toujours une pression soutenue des populations de mouches avec cependant des évolutions différentes selon les secteurs. Globalement les captures sont stables ou en légère augmentation.

Les dégâts restent bien maîtrisés dans les vergers correctement protégés. En revanche, sans méthode de lutte, les taux d'olives piquées et trouées augmentent dans les secteurs les plus précoces notamment dans les vergers peu chargés, irrigués et/ou en présence de variétés sensibles (Lucques, Grossane, Bouteillan...).

Évaluation du risque

	Vergers sensibles (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	Vergers moins sensibles (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Capture de mouches	Risque élevé 	Vigilance renforcée 
Aucune capture de mouche	Vigilance renforcée 	Vigilance renforcée 

Le niveau de risque se situe toujours entre vigilance renforcée et risque élevé.

ATTENTION : la période entre la fin de l'été et le passage à l'automne est une période à risque, cruciale pour l'avenir de la récolte (quantité et qualité).

Vous devez rester très vigilant sur votre niveau de protection des fruits au regard de l'évolution des populations de mouches dans vos vergers et des conditions météorologiques de votre secteur (températures, précipitations et vent). N'oubliez pas que les conditions climatiques vont devenir de plus en plus favorable à l'activité des mouches dans les vergers.

Préconisation

Si vous souhaitez récolter des olives, votre verger doit être normalement protégé de l'impact des populations de mouches depuis que les fruits sont attractifs (0,8 cm de longueur). **Si ce n'est pas le cas, il est impératif de réagir rapidement et de mettre en œuvre une méthode de lutte (barrière minérale, insecticide ou piégeage massif) appropriée à votre situation (pour les olives de table, pensez à consulter le cahier de l'oléiculteur 2020 pour connaître les Délais Avant Récolte).**

Selon votre itinéraire technique, vous devez :

- **Pour la stratégie barrière : À cette période, il est fortement conseillé de renouveler vos traitements principalement si votre dernière application date de plus de 3 semaines, en cas de lessivage par les pluies (cumul de 20 mm) et en cas d'érosion par le vent.**
- **Pour la stratégie insecticide : Il est fortement conseillé de suivre l'évolution des populations de mouches (piégeage) dans vos parcelles et de positionner un insecticide dès que les captures commencent à augmenter dans les pièges. Vu l'évolution des populations dans les pièges du réseau BSV, il est probable qu'un traitement soit nécessaire dans les 15 prochains jours.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les préconisations sont les suivantes :

Stratégie barrière minérale en AB ou en conventionnelle (Seule ou combinée avec des insecticides)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri nature Argical pro	Kaolin 99%	Renouvellement 30 kg/ha	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000G/kg		6	5	6	
Surround WP	Silicate d'aluminium		4	5	ND	
<p>- Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).</p> <p>- L'utilisation d'un adjuvant bouillie insecticide (Héliosol, Helioterpen Film...) est conseillée au moins lors des premières applications (optimisation de l'application et résistance au lessivage...). Les adjuvants Fieldor Max, Djeen, Squad et Hurricane se montrent moins efficaces. NB : les adjuvants Héliosol, Escapade et Calanque sont retirés de la vente pour cet usage à partir du 7 août (possibilité d'utilisation jusqu'au 6 août 2021).</p>						

Stratégie insecticide en AB (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Synéis appât	Spinosad à 0,02 %	1,2 l/ha	8*	5	6	Application localisée (10 % frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Intervalle de 7 jours à 10 jours min entre les applications Stade d'application entre BBCH 71 et 85 Réaliser les applications lorsque les captures augmentent dans les pièges

*Passage de 4 à 8 applications autorisées suite AMM dérogatoire (Art 53) signée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation signée le 23/06/20.

Stratégie Insecticide en conventionnelle (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Décis protech....	Deltaméthrine 15 g/l	0,083 l/hl	3	50	6	Réaliser les applications lorsque les captures augmentent dans les pièges Alterner les matières actives
Karaté zéon...	Lambda cyhalothrine 100 g/l	110 ml/ha	2	50	48	
Imidan 50 WG	Phosmet 500g/kg	1,5 kg/ha	2	50	24	Produit ovicide et adulticide Acidifier l'eau de bouillie si nécessaire (ph recommandé = 5,5 à 6) Efficacité diminuée si forte chaleur (>25°C) et faible hygrométrie (<70%)

Stratégie Attract & kill (autorisée en AB)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Viotrap	Deltaméthrine 0,125 g/kg Hydrolysate de protéine 21 g/kg	150 à 200 pièges/ha	1 à 2	ND	ND	Remplacer si précipitations > 200 mm Pas d'exposition directe aux rayons du soleil

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

L'utilisation d'une stratégie combinée (argile + insecticide) doit-être envisagée principalement dans les vergers peu chargés quand les niveaux de populations de mouches restent élevés et que les dégâts de mouches augmentent.



DALMATICOSE

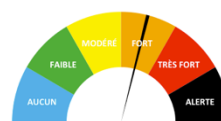
👉 Observation

D'après les BSV du 19 août 2020, la dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles. Les dégâts ont tendance à stagner ou à diminuer mais ce phénomène est lié à une chute importante des olives précédemment dalmaticuées.

Il y a peu de dégâts dans les vergers bien protégés contre la mouche de l'olive. En revanche les dégâts sont particulier important cette année dans les vergers non protégés contre la mouche.

👉 Évaluation du risque

Le **risque est élevé**, principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche, sensibles à la mouche (irrigués, variétés sensibles à la mouche...) et déjà sujets à des symptômes de dalmaticose les années précédentes.



👉 Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits.

À ce titre, **une lutte préventive efficace contre la mouche** basée sur des applications précoces et répétées de barrières minérales **reste la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose** sur les fruits. Les traitements insecticides préventifs offrent une moins bonne protection si les captures de mouches se maintiennent à un niveau élevé.



ŒIL DE PAON

👉 Observation

D'après le BSV du 19 août, les maladies du feuillage telles que l'œil de paon (*Fusicladium oleagineum*) et la cercosporiose (*Pseudocercospora cladosporioides*) ont été très présentes en 2019-2020 (Voir BSV 2020 n°1). Un inoculum de ces maladies est certainement présent dans les vergers fortement contaminés.

👉 Évaluation du risque

Le **risque** est pour l'instant **modéré** car les conditions climatiques ne sont pas encore favorables à l'évolution de ces maladies. Toutefois la fin de l'été et le début de l'automne annoncent une période à risque avec des baisses de températures et des précipitations souvent orageuses.

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24
Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – s.leverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51
Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06

👉 Préconisation

Pour prévenir le risque de contamination, notamment dans les vergers fortement touchés par ces maladies, il faut **prévoir une application à base de cuivre dans les prochaines semaines**.

Nous vous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être mise en place avant que les conditions soient favorables aux contaminations.

Sur cette période, privilégiez le **Sulfate de cuivre** ou l'**oxyde cuivreux** pour leur persistance (libération lente des ions cuivre) et leur résistance au lessivage. Traitez à la **dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha** (cf cahier de l'oléiculteur page 3 pour calculer la dose de cuivre métal appliquée)

Ce traitement peut être associé à l'application d'une barrière minérale (argile kaolinite calcinée) pour lutter contre la mouche de l'olive. Pour optimiser l'efficacité de votre application et limiter le lessivage par les précipitations n'hésitez pas à ajouter un adjuvant à votre bouillie fongicide.

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le **cahier de l'oléiculteur 2020 en [cliquant ici](#)**.

IMPORTANT :

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires (renouvellement de l'approbation européenne de la substance active « composés cuivre »), et dans l'attente de leur réévaluation d'ici 2021, l'ANSES a introduit un plafond de 28 kg de substance active par ha sur 7 ans dans les autorisations.

En résumé **toutes les formulations et spécialités commerciales homologuées sur olivier** pour lutter contre les maladies du feuillage **bénéficie d'un lissage des doses de cuivre métal limitées à 28 kg sur 7 ans** sauf :

- Le **sulfate de cuivre tribasique 810 g/kg** et **300 g/kg** (Evo tribasique, Novicure...)
- L'**Oxychlorure de cuivre 1196,5 g/l** (Ourouk SC)
- L'**hydroxyde de cuivre 339 g/kg** (Cuivristal)
- Le **cuivre 272 g/l** (Airone SC) et le **cuivre 280 g/kg** (Cuprocol duo...) et le **cuivre 520 g/l** (Codimur SC)

Dont l'usage est limité à 4 kg de cuivre métal/ha/an

INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier.
22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef : Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier
Responsable pôle agronomie : Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24
Technicien oléicole - fertilisation et irrigation : Sébastien LE VERGE – s.leverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51
Responsable expérimentation agronomie : Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06